

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
16 janvier 2001  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 16 janvier 2001, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport d'activité du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, que le Président du Groupe d'experts m'a communiqué conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité S/PRST/2000/20, en date du 2 juin 2000 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre et le rapport qui y est joint à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

*(Signé)* Kofi A. **Annan**

## Annexe

# **Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo**

## **I. Introduction**

1. Dans la déclaration du Président datée du 2 juin 2000 (S/PRST/2000/20), le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de mettre en place un groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, pour une période de six mois, dont le mandat serait le suivant :

« Examiner les rapports et réunir les informations sur toutes les activités d'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, ce, notamment en violation de la souveraineté du pays;

Étudier et analyser les liens existant entre l'exploitation des ressources naturelles et autres richesses du pays et la poursuite du conflit en République démocratique du Congo;

Présenter au Conseil des recommandations. »

2. Dans la lettre qu'il lui a adressée le 31 juillet 2000 (S/2000/796), le Secrétaire général a informé le Président que le groupe se composerait des personnalités ci-après :

Mme Safiatou Ba-N'Daw (Côte d'Ivoire) (Présidente);

M. François Ekoko (Cameroun);

M. Mel Holt (États-Unis d'Amérique);

M. Henri Maire (Suisse);

M. Moustapha Tall (Sénégal).

3. Le Groupe d'experts a été secondé sur le terrain par un conseiller technique, un spécialiste des questions politiques, un administrateur et un secrétaire.

4. Le Groupe d'experts a été constitué à Nairobi le 18 septembre 2000 à l'issue de plusieurs séances d'information et consultations tenues au Siège de l'ONU du 13 au 15 septembre avec des membres du Conseil de sécurité, des représentants d'autres États Membres intéressés et des fonctionnaires du Secrétariat. Certains membres du Groupe se sont arrêtés à Bruxelles avant de se rendre à Nairobi pour prendre part à des consultations.

## **II. Éléments essentiels**

### **A. Interprétation de son mandat par le Groupe d'experts**

5. Le Groupe d'experts a consacré un long examen à la question de l'interprétation et des modalités d'exécution de son mandat. Ce mandat part du postulat que les parties au conflit sont poussées par le désir de contrôler les ressources

naturelles de la République démocratique du Congo et d'en tirer profit, et qu'elles financent leurs armées et leurs opérations militaires en exploitant ces ressources.

6. Le Groupe d'experts a décidé de partir de l'hypothèse que si tel est effectivement le cas, il devrait être possible de déterminer la nature des ressources exploitées, les lois qui ont été enfreintes, les parties impliquées dans l'exploitation des ressources, les sociétés et les particuliers mêlés à leur commerce, le montant des recettes dégagées, le coût d'entretien des armées en République démocratique du Congo et des opérations militaires conduites sur son territoire et la part de ces dépenses couvertes par l'exploitation illégale des ressources naturelles du pays.

7. Le Groupe d'experts suppose également que pour chacune de ces questions, il pourra éventuellement réunir des preuves écrites ou autres preuves fiables, comme les dépositions de témoins dignes de foi qui pourraient être recueillies et produites à l'appui de toute allégation.

## **B. Mode opératoire du Groupe d'experts**

8. Le Groupe d'experts a décidé d'opérer selon les modalités suivantes. La Présidente, accompagnée de tous les membres ou certains d'entre eux, a commencé par rencontrer des responsables de l'administration des États parties au conflit et leurs homologues au sein des mouvements rebelles afin d'expliquer le mandat confié au Groupe et de demander aux gouvernements et aux mouvements concernés de lui prêter leur concours. Dans le même temps, des membres du Groupe, aidés du personnel, ont enquêté sur les allégations présentées par les gouvernements ou d'autres sources concernant les activités décrites plus haut, avec la coopération de ces gouvernements ou à partir de leurs propres ressources. Le Groupe s'est également mis en rapport, chaque fois que possible, avec les sociétés et les particuliers qu'on lui avait signalés comme ayant pris part à ces activités et a demandé des précisions au sujet des allégations présentées.

9. Le Groupe d'experts a bénéficié de divers degrés de collaboration de la part de ses interlocuteurs, de l'effort indéniable d'ouverture à des réactions proches de l'hostilité. Dans de nombreux cas, de nombreux fonctionnaires n'ont pu assister aux entretiens sollicités par le Groupe d'experts. Même lorsque les gouvernements semblaient davantage prêts à coopérer, le Groupe d'experts a été parfois contraint de voir tous les ministres à la fois plutôt que séparément, comme il l'aurait préféré. Même là où le Groupe a bénéficié d'un degré élevé de coopération, il n'a pas été donné suite à sa demande d'entretien avec certaines personnalités.

10. Dans certains cas, les renseignements promis au Groupe d'experts par ses interlocuteurs, dont des ministres, n'ont toujours pas été fournis. S'agissant des deux ailes rivales du RCD, le Groupe d'experts craint que la collaboration qui lui a été promise lors de ses visites initiales ne se matérialise pas du fait des changements de direction intervenus entre-temps à la tête des deux factions.

11. Soucieux de définir toute la portée de son mandat, le Groupe d'experts a cherché à déterminer en particulier ce que l'on entendait par « exploitation illégale »; quelles « autres richesses » que les ressources naturelles pouvaient être exploitées et quelles formes d'exploitation illégale pouvaient *ne pas* être opérées « en violation de la souveraineté de la République démocratique du Congo ».

### **C. Difficultés particulières rencontrées**

12. L'un des problèmes les plus graves auxquels le Groupe d'experts se heurte est le manque d'informations détaillées et fiables, notamment de statistiques, quant à la nature, l'étendue, la localisation, le rendement et la valeur des ressources naturelles de la République démocratique du Congo. Plusieurs décennies de négligence, de gestion incompétente et de corruption, dont la fraude fiscale et douanière généralisée, que viennent aggraver les incidences du conflit depuis 1996, font qu'il est pratiquement impossible d'établir un tableau exact, précis et objectif des ressources naturelles du pays et de leurs modes d'exploitation. Certes, les récits et les rumeurs abondent, mais l'on ne dispose pratiquement pas de preuves écrites. Les mines et autres sources de richesses naturelles sont situées dans des lieux retirés placés sous haute surveillance, souvent dans des zones régulièrement secouées par des affrontements ou des attaques armées visant la population locale. Les routes sont peu nombreuses et mal entretenues, et les communications médiocres. Le Comité a constaté par ses propres investigations que les activités menées au pourtour des mines baignent dans un climat d'anarchie, de violence et de peur.

13. Dans des cas exceptionnels, les visites que le Groupe avait l'intention de faire ont été annulées ou ajournées en raison de troubles, de grèves et du changement d'avis d'interlocuteurs.

## **III. Activités du Groupe d'experts**

### **A. Kenya**

14. Le Groupe a établi des contacts avec des représentants du Gouvernement kényen, la communauté diplomatique, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la région des Grands Lacs, les organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, des membres de la société civile et des particuliers.

15. Ayant été reçu par le Ministre des affaires étrangères, le Groupe d'experts a informé ce dernier de sa nature et de son objet; le Ministre l'a assuré de son assistance et de sa coopération. Les membres du Groupe ont également rencontré le Directeur général de l'autorité portuaire du Kenya, ainsi que de hauts fonctionnaires des douanes.

16. Le Groupe d'experts a rencontré les Ambassadeurs de Belgique, de la Fédération de Russie et de France, ainsi que des fonctionnaires de l'ambassade de la République démocratique du Congo. Ceux-ci ont souhaité la bienvenue au Groupe d'experts et se sont déclarés prêts à l'aider. Certains interlocuteurs ont noté que certains pays développés avaient amassé au long de nombreuses années d'études un large éventail d'informations géologiques sur la République démocratique du Congo qui pourraient intéresser le Groupe.

## **B. République démocratique du Congo**

### **Réunions avec des représentants du Gouvernement**

17. Le Groupe a été reçu par M. Onfre Ntuaremba, Commissaire général chargé des affaires de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). M. Ntuaremba a communiqué au Groupe des informations concernant ce qu'il a décrit comme le pillage des ressources naturelles du pays dans cinq domaines : humain, social, agricole, minier et environnemental.

18. Le Ministre des droits de l'homme a présenté au Groupe des rapports détaillés concernant les violations des droits de l'homme dans les zones occupées. Il a insisté sur l'aspect humain de l'exploitation.

19. Le Groupe s'est entretenu avec des fonctionnaires du Ministère des mines, qui ont fait un exposé sur les principales ressources minières du pays et sur l'emplacement des gisements. Ils ont également fait le point de la législation relative à l'exploitation des ressources minières et évoqué les perspectives d'investissement qui avaient été perdues en raison du conflit, ainsi que les pillages auxquels se livraient les forces occupantes en exploitant l'or, le diamant et la colombo-tantalite dans la partie orientale du pays. Selon eux, les combats qui avaient opposé les forces rwandaises et les forces ougandaises à Kisangani montraient bien que ces deux pays cherchaient à s'approprier le contrôle des ressources minières dans cette région.

20. Le Ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme a fait savoir au Groupe que les revenus tirés de l'exploitation forestière baissaient à cause de la guerre. Beaucoup d'entreprises d'exploitation forestière avaient cessé leurs activités et les scieries avaient dû fermer leurs portes, surtout dans des zones contrôlées par le Gouvernement, étant donné que le bois provient essentiellement de zones qui sont aux mains de la rébellion. Le Ministre déplorait la perte des revenus du tourisme et le massacre d'espèces protégées, notamment de gorilles, d'éléphants et d'okapis.

21. Le Ministre de l'agriculture et de l'élevage a fourni une évaluation de l'impact du conflit sur le secteur agricole. Il a décrit les pillages qui ont eu lieu immédiatement après le début de la guerre de 1998, en particulier les vols de bétail, de stocks de café et d'autres produits agricoles. À cause de la guerre, la plupart des programmes de vulgarisation agricole avaient été interrompus et les produits agricoles en provenance de la partie orientale du pays ne parvenaient plus jusqu'à la partie occidentale. Cela s'était traduit par la hausse des prix des denrées alimentaires dans les principales villes du pays, ainsi que par le déclin des cultures vivrières et de rente. Expliquant l'évolution des flux de produits agricoles entre l'est et l'ouest du pays avant août 1998, le Ministre a signalé que la malnutrition, la disette et la famine sévissaient désormais dans des endroits qui naguère encore regorgeaient de nourriture.

22. Le Ministre de l'énergie a révélé une autre dimension de l'exploitation. Il a montré au Groupe une carte des centrales électriques tombées entre les mains de la rébellion. Il a appelé l'attention sur le fait que le Rwanda exploitait les installations hydroélectriques sans dédommager la République démocratique du Congo. Il a également indiqué que le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le Gouvernement zimbabwéen avaient conclu un accord sur l'utilisation des ressources hydroélectriques de la République démocratique du Congo.

23. D'une manière générale, les interlocuteurs gouvernementaux du Groupe lui ont promis de lui envoyer des informations complémentaires et ont précisé que le Gouvernement était convaincu que le Rwanda et l'Ouganda ne pourraient pas financer leurs opérations en République démocratique du Congo s'ils n'exploitaient pas activement les ressources naturelles du pays.

#### **Réunions avec les mouvements rebelles**

24. Le 19 octobre 2000, le Groupe s'est rendu de Kinshasa à Gbadolite, fief de M. Jean-Pierre Bemba, Président du Mouvement pour la libération du Congo (MLC), afin de le rencontrer. Celui-ci serait parti pour Bumba le jour même de l'arrivée du Groupe, bien qu'il ait été informé de sa visite et qu'il y ait consenti.

25. Le Groupe s'est rendu le lendemain à Goma, où il a rencontré M. Ondekane, à l'époque Premier Vice-Président, et de hauts responsables du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma), y compris son président actuel, M. Adolphe Onsuba. Récusant les accusations portées contre eux, ils ont affirmé qu'ils ne se livraient pas à l'exploitation des ressources naturelles du pays. Ils ont précisé que les ressources naturelles étaient extraites de manière artisanale, les moyens financiers nécessaires à une exploitation industrielle faisant tout simplement défaut. Les dirigeants du RCD-Goma ont reconnu que les ressources naturelles étaient exploitées, mais seulement dans le cadre de relations commerciales normales. Tout en acceptant de communiquer au Groupe toute une série de renseignements, le RCD-Goma s'est réservé le droit de ne pas communiquer, vu le conflit en cours, des informations susceptibles de lui nuire sur le plan stratégique.

26. Le 21 octobre, les membres du Groupe se sont rendus de Goma à Bunia, où ils ont rencontré M. Ernest Wamba dia Wamba, chef du Rassemblement congolais pour la démocratie-Kisangani. Selon lui, l'histoire ne faisait que se répéter. Premièrement, le Gouvernement de la République démocratique du Congo ne se souciait pas du peuple; deuxièmement, dans tout le pays, les ressources étaient utilisées à des fins autres que le développement; et troisièmement, il y avait toujours eu des activités illégales au Congo, et notamment l'exploitation des ressources naturelles par des nationaux et par des étrangers. Il a fait observer qu'avec l'effondrement de l'État, il était difficile de distinguer entre les réseaux officiels et les réseaux clandestins d'exploitation et que, faute d'un appareil d'État, les activités illégales ne pouvaient que se poursuivre.

27. À Bunia et à Goma, le Groupe a rencontré des représentants d'organisations non gouvernementales et d'autres membres de la société civile, qui étaient désireux de parler de leur expérience personnelle. Certains avaient vu leurs biens confisqués par des soldats et par des rebelles. D'autres avaient été contraints de payer l'impôt de guerre.

28. Ces personnes hésitaient cependant à fournir au Groupe davantage de détails, de crainte de subir des représailles de la part des autorités locales et des soldats. Le Groupe a également appris que certains militants des droits de l'homme auraient été harcelés après avoir participé à des réunions avec des représentants d'autres organisations internationales.

29. Les branches d'activité du pays ont souffert du conflit de différentes manières. La production industrielle de l'or dans les mines de Kilo-Moto, dans la province orientale, a cessé et a été remplacée par des méthodes artisanales, les mines étant en

mauvais état. Faute d'entretien, il s'est produit des inondations et la sécurité s'est détériorée.

## C. Ouganda

30. Lors de l'audience qu'il a accordée au Groupe d'experts, le Président de l'Ouganda, M. Museveni, a fait un historique détaillé des problèmes actuels de la région des Grands Lacs et déclaré que la présence de l'Ouganda en République démocratique du Congo s'expliquait par l'instabilité de ce pays et son absence effective d'administration. Certaines parties avaient jusqu'à maintenant profité de la situation pour lancer des attaques contre l'Ouganda. Le Président a posé ensuite la question de savoir pourquoi l'Ouganda irait exploiter les richesses minérales de la République démocratique du Congo quand les Ougandais ne réussissaient même pas à exploiter leurs propres richesses. Il a dit que lui-même avait donné des consignes précises pour interdire la participation de militaires à l'exploitation de ressources naturelles. En conclusion, il a déclaré que si des soldats des forces armées ougandaises se faisaient prendre à mener des activités d'exploitation ou des activités commerciales, ils seraient sanctionnés.

31. Le Groupe a consacré toute la journée du 7 novembre 2000 à une réunion avec des représentants du Gouvernement conduits par le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, M. Eriya Kategaya. Ont participé à cette réunion, outre le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, les Ministres des finances, de l'agriculture et de l'environnement, ainsi que des hauts fonctionnaires représentant divers ministères (Ministère de l'énergie et des mines, Ministère de la défense, Ministère des travaux publics, des transports et des communications) et la Direction de l'aviation civile.

32. Les représentants du Gouvernement ont déclaré que l'Ouganda n'avait jamais participé à l'exploitation des ressources naturelles de la République démocratique du Congo ou tiré des avantages matériels de cette exploitation. Ils ont expliqué que les activités d'exploitation illégales se déroulant en République démocratique du Congo étaient dues à l'inefficacité de l'administration. Selon eux, seule l'instabilité de la région, en particulier le long de la frontière occidentale de l'Ouganda, avait poussé les forces armées ougandaises à se déployer en République démocratique du Congo. La présence de l'Ouganda en République démocratique du Congo lui coûtait très cher en vies humaines et en frais d'entretien des troupes, de transport, de carburant, de logistique, etc., et l'Ouganda y perdait beaucoup plus que ce qu'il pourrait gagner en exploitant les ressources naturelles de la République démocratique du Congo.

33. Au cours de la réunion, le Ministre des finances a porté à la connaissance des membres du Groupe que les dépenses militaires de l'Ouganda restaient en deçà de 2 % de son produit intérieur brut (PIB) conformément aux accords conclus avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Des crédits prévus à l'origine pour la construction de nouvelles casernes et pour des augmentations de la solde des militaires avaient été réorientés vers le financement des frais d'entretien des forces armées ougandaises à l'extérieur du pays. Le Ministre a également expliqué que l'Ouganda avait réussi à respecter ce plafond de 2 % grâce à la hausse de son PIB et en reportant des dépenses d'une année budgétaire sur l'autre.

34. Le Groupe a eu des entretiens particuliers avec un certain nombre de ministres et d'autres personnalités. Lors d'un de ces entretiens, le Ministre de la défense et des

officiers supérieurs des forces armées ougandaises ont réaffirmé que le plafond de 2 % du PIB imposé aux dépenses militaires était strictement respecté. Ils ont également répété que les forces armées ougandaises ne menaient pas d'activités d'exploitation et que des ordres à cet effet avaient été donnés à de multiples reprises. Les forces armées ougandaises n'exerçaient pas non plus de fonctions administratives et elles étaient subordonnées à des administrateurs civils locaux de la République démocratique du Congo. Leur mission était strictement limitée aux questions militaires et de sécurité.

35. Le Groupe a également rencontré la Commission parlementaire des questions présidentielles et des affaires étrangères, dont les membres ont souligné que l'Ouganda ne souhaitait nullement maintenir des troupes en République démocratique du Congo, mais que la présence de militaires ougandais dans ce pays avait été rendue nécessaire par des considérations de sécurité. Ils ont déclaré n'être au courant d'aucune tentative de la part du Gouvernement ougandais d'exploiter les ressources naturelles de la République démocratique du Congo et ont exhorté les membres du Groupe à comprendre le contexte historique de la situation. Les parlementaires ont reconnu l'arrivée récente de nombreuses Congolaises qui avaient « épousé » des soldats ougandais affectés dans l'est de la République démocratique du Congo. Ils ont souligné que ces soldats avaient payé une dot, et que cela ne pouvait être considéré comme l'exploitation des ressources naturelles.

36. Certains membres du Groupe ont rencontré des ministres séparément. L'audience avec le Ministre de l'agriculture a fait ressortir que le secteur du café avait beaucoup souffert de diverses maladies et de la sécheresse au cours des 10 dernières années. Le Ministre a déclaré n'être pas au courant de l'importation en Ouganda de café provenant de la République démocratique du Congo et que l'importation et l'exportation de café avaient été libéralisées à un point tel que le Gouvernement n'exerçait plus aucun contrôle sur ces activités.

37. Au cours d'un entretien avec le Groupe, le Ministre de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des eaux a déclaré que l'Ouganda n'importait pas de bois de la République démocratique du Congo. Il a aussi expliqué que certaines essences présentes dans l'est de la République démocratique du Congo et notamment l'acajou, peuplaient également les forêts ougandaises. Bien qu'il fût possible que des grumes fussent transportées de la République démocratique du Congo au Kenya via l'Ouganda, le transport de bois d'oeuvre en transit n'était pas du ressort de son ministère et n'avait rien à voir avec l'importation de bois en Ouganda.

## **D. Rwanda**

38. Le Président Kagamé a reçu les membres du Groupe le 15 novembre 2000. Il leur a déclaré que la présence du Rwanda en République démocratique du Congo avait été rendue nécessaire par des raisons de sécurité nationale. Le Rwanda devait se défendre contre des attaques des milices interahamwe, des membres des ex-Forces armées rwandaises (ex-FAR) et d'autres forces alliées au Président Kabila. Tout en niant que l'armée rwandaise en République démocratique du Congo ait participé à l'exploitation de ressources naturelles, il avait été porté à son attention que des militaires s'y étaient livrés, et que ceux-ci avaient été sanctionnés.

39. Le 14 novembre 2000, le Groupe a été reçu par un comité de ministres du Gouvernement rwandais. La réunion était animée par le Ministre des affaires étran-

gères, en présence des Ministres des finances et du plan; de l'agriculture, des forêts et de l'élevage; des travaux publics, transports et communications; de l'énergie, des mines et des eaux; de l'aménagement du territoire, de la réinstallation et de l'environnement; et du Gouverneur de la Banque nationale du Rwanda.

40. Deux thèmes ont été mis en relief au cours de cette réunion. Premièrement, même si la communauté internationale des bailleurs de fonds avait accusé le Rwanda de consacrer trop d'argent à son effort de guerre en République démocratique du Congo, la défense représentait seulement 29 % des dépenses courantes, soit 3,4 % du PIB. On estimait que c'était un chiffre modeste pour un pays en guerre. On a fait remarquer par ailleurs que le Rwanda suivait un programme du FMI depuis quatre ans et que, par conséquent, son économie était étroitement surveillée depuis l'extérieur. Deuxièmement, l'accent a été mis à plusieurs reprises sur l'importance qu'il y avait à comprendre que le Rwanda était présent en République démocratique du Congo pour des raisons de sécurité. Le Groupe a été invité à comprendre la difficile situation des soldats rwandais sur le terrain, car ils étaient en guerre et contraints à de fréquents déplacements. Cette situation rendait improbable leur participation à des activités d'exploitation.

41. Le Groupe a également été reçu par le chef d'état-major, le général James Kabarebe. Celui-ci a affirmé que l'armée rwandaise entretenait de bonnes relations avec les populations et les administrations locales. Il a fait observer que les forces rwandaises en République démocratique du Congo étaient subordonnées aux autorités administratives locales et qu'elles avaient essayé de mettre en place des institutions civiles (police, armée) en coopération avec les citoyens de la République démocratique du Congo. Les soldats rwandais achetaient leur nourriture auprès des populations locales et les dispensaires militaires rwandais aidaient à soigner les populations de la République démocratique du Congo. Tout soldat rwandais se livrant à des activités non autorisées serait sanctionné. Sur la question des affrontements répétés entre militaires rwandais et ougandais à Kisangani, le général Kabarebe a déclaré avec insistance que, contrairement aux idées reçues, ils n'avaient rien à voir avec le contrôle des ressources naturelles. Il s'agissait plutôt de la culmination de tensions de longue date entre ces deux forces sur la question de savoir laquelle avait les meilleurs soldats.

## **E. Burundi**

42. Recevant le Groupe le 17 novembre 2000, le Président Buyoya a souligné que le Burundi n'était pas présent en tant que belligérant en République démocratique du Congo, n'y nourrissait aucune visée territoriale, et que ses soldats ne se livraient pas à l'exploitation de ressources naturelles. Pendant des années, le Burundi avait entretenu de bonnes relations commerciales avec la République démocratique du Congo. La principale préoccupation du Burundi était sa sécurité. Toujours selon le Président, le Gouvernement de la République démocratique du Congo ne pouvait assurer la sécurité du Burundi et, en fait, soutenait des groupes rebelles impliqués dans la guerre civile burundaise. Lors d'un entretien ultérieur, le Ministre des relations internationales et de la coopération a repris les mêmes arguments.

## **F. Zimbabwe**

43. Au cours d'un entretien avec un haut fonctionnaire du Ministère des affaires étrangères, le Groupe d'experts s'est fait dire qu'il ne devrait pas enquêter sur le Zimbabwe et ses alliés en République démocratique du Congo parce qu'ils n'étaient pas des exploiters mais, au contraire, des libérateurs. Les agresseurs (l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi) étaient les pilleurs. Le Groupe devrait donc axer ses enquêtes sur ces agresseurs et non sur les alliés du Gouvernement de la République démocratique du Congo. En substance, les alliés ne pouvaient piller les ressources de la République démocratique du Congo puisqu'ils travaillaient en coopération avec le Gouvernement du pays.

## **G. Activités dans d'autres pays (Afrique du Sud, Cameroun et République-Unie de Tanzanie)**

44. Un membre du Groupe d'experts a rencontré des fonctionnaires de l'Administration portuaire et du Service des douanes au Cameroun et en République-Unie de Tanzanie qui lui ont remis quelques documents contenant des données et lui ont promis d'envoyer un complément d'informations ou de tenir des réunions avec les membres du Groupe à une date ultérieure.

45. Un autre membre du Groupe s'est rendu à Pretoria pour participer à un séminaire sur le transport aérien de marchandises illicites, auquel ont participé des représentants du Royaume-Uni, de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne et de l'Organisation des Nations Unies.

## **H. Activités en cours**

46. Depuis le 4 décembre 2000, le Groupe d'experts a tenu une série de réunions avec des hauts fonctionnaires, des membres du corps diplomatique, des ONG, des membres de la société civile et des particuliers à Bruxelles, Londres et Paris.

## **I. Activités futures**

47. Au début de 2001, le Groupe d'experts effectuera des visites préliminaires en Angola et en Namibie. Il lui faudra aussi entreprendre des visites de suivi en Afrique du Sud, au Burundi, au Cameroun, en Ouganda, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda.

48. Par ailleurs, le Groupe ne s'est pas encore rendu dans de nombreux endroits où l'on pense que se trouvent des informations très précieuses, notamment dans plusieurs pays d'Afrique centrale, d'Amérique du Nord, du Moyen-Orient, de l'Asie du Sud, ainsi que de l'Europe occidentale et orientale.

49. Les recherches actuellement menées par le Groupe semblent indiquer qu'il lui faudra peut-être se rendre dans d'autres pays.

#### IV. Mesures à prendre

50. Au cours de la période de son mandat qui reste à courir, le Groupe d'experts continuera d'examiner les résultats des enquêtes qu'il a menées jusqu'ici, en consultation avec toutes les parties au conflit, à mesure qu'il découvre des éléments d'informations complémentaires sur la situation. Il procédera aussi à une étude plus approfondie de la législation de la République démocratique du Congo régissant l'exploitation des ressources naturelles, y compris les produits agricoles, la flore et la faune.

51. À cette fin, le Groupe d'experts achèvera sa première série de visites aux parties intéressées. Il fera aussi le point de l'information qu'il a reçue ou compte recevoir de ces parties et d'autres sources sur la nature et l'ampleur de l'exploitation, les entreprises et les particuliers participant à cette exploitation, le volume et la valeur du commerce des ressources exploitées et l'utilisation qui est faite des recettes ainsi obtenues. En particulier, le Groupe d'experts continuera, conformément à son mandat, d'examiner les liens existant entre l'exploitation des ressources naturelles et d'autres richesses de la République démocratique du Congo et la poursuite du conflit.

52. Sur la base de l'expérience qu'il a acquise au cours de ses trois premiers mois d'activité, le Groupe d'experts est parvenu à la conclusion que les trois mois qui restent ne suffiront pour qu'il puisse se faire une idée assez détaillée, précise et cohérente de la situation. La complexité de cette situation, l'étendue des territoires en cause, la multiplicité des parties concernées, les difficultés de déplacement et de communication, l'absence de coopération de la part de certains gouvernements et d'autres sources d'information, de même que l'insécurité liée au conflit posent d'énormes problèmes. Qui plus est, le Groupe poursuit activement les pistes qui lui ont été indiquées par ses interlocuteurs mais il attend toujours aussi une grande partie des informations que les représentants de divers gouvernements et d'autres sources se sont engagés à lui communiquer.

53. Pour toutes les raisons indiquées ci-dessus et pour obtenir le plus de renseignements possible et procéder à une analyse approfondie, le Groupe invite le Conseil de sécurité à envisager de proroger son mandat pour une période de trois mois, jusqu'à la mi-juin 2001.

54. Le Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo tient à exprimer sa profonde gratitude aux représentants des gouvernements, diplomates, ONG, membres des organismes de secours, journalistes, etc., qui lui ont apporté leur assistance au cours des enquêtes qu'il a menées. La liste ci-après (voir annexe) est incomplète par respect pour ceux qui ont exprimé le souhait de conserver l'anonymat.

55. Le Groupe d'experts a reçu un excellent soutien logistique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), tant à Kinshasa qu'en dehors de la capitale. La MONUC a également offert son concours au Groupe lors de ses rencontres et réunions avec des représentants du Gouvernement et des autorités de la République démocratique du Congo dans les zones occupées. En outre, il a reçu une aide précieuse du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

## Annexe

### Liste des pays visités et des représentants des gouvernements et organisations rencontrés

#### Au Kenya

**Représentants du Gouvernement** : Ministre des affaires étrangères; Administration portuaire; Office des douanes et accises

**Représentants d'États** : Belgique; Fédération de Russie; France; République démocratique du Congo; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Représentants spécial du Royaume-Uni pour la région des Grands Lacs; Zimbabwe

**Organismes et bureaux des Nations Unies** : MONUC; Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la région des Grands Lacs; PNUD; Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ); Office des Nations Unies à Nairobi

#### En République démocratique du Congo

**Représentants du Gouvernement** : Commissaire général du Gouvernement pour les relations avec la MONUC, Banque nationale du Congo, Banque centrale, Département des forêts, Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN), Ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme; Ministre de l'agriculture et de l'élevage; Ministre des droits humains; Ministre de l'économie, du commerce et de l'industrie; Ministre de l'énergie; Ministre des finances et du budget; Ministre des mines; Ministre d'État chargé du pétrole; Ministre des transports et des communications; Ministre des affaires foncières; Office national des douanes et accises

Observatoire Gouvernance-Transparence (OGT)

**Représentants d'États** : Belgique, Chine, Corps diplomatique de Kinshasa, États-Unis d'Amérique, France, Italie

**Organismes et bureaux des Nations Unies** : MONUC; Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); Bureau de la coordination des affaires humanitaires; PNUD; Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; Fonds des Nations Unies pour l'enfance; Programme alimentaire mondial; Organisation mondiale de la santé

**Mouvements rebelles** : Mouvement pour la libération du Congo (MLC); RCD (Goma); Rassemblement congolais pour la démocratie-ML/Kisangani

#### En Ouganda

**Représentants du Gouvernement** : Président de la République; Vice-Président de la République; Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères; Ministre de la défense; Ministre de l'énergie et de la mise en valeur des ressources minérales; Ministre d'État chargé de l'environnement, des ressources en eau et des affaires foncières; Ministre des finances; Ministre d'État chargé de la planification et des investissements; Administration de l'aviation civile; Administration fiscale; Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche; Ministre des travaux

publics, des transports et des communications; Comité parlementaire pour les affaires présidentielles et les affaires étrangères

**Représentants d'États** : Belgique; Danemark, Envoyé spécial de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs; Fédération de Russie; France; Italie; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

**Organismes des Nations Unies** : PNUD; chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies à Kampala

Médias locaux

### **Au Rwanda**

**Représentants du Gouvernement** : Président de la République; Ministre des affaires étrangères; chef d'état-major; Ministre de l'énergie, de l'eau et des ressources naturelles; Ministre des finances et de la planification économique; Ministre de l'agriculture, des forêts et de l'élevage; Ministre des travaux publics, des transports et des communications; Ministre de l'énergie, des mines et des ressources en eau; Ministre des affaires foncières, des réinstallations et de l'environnement; Banque nationale du Rwanda; Secrétaire général au commerce, à l'industrie et au tourisme

**Représentants d'États** : Allemagne, Belgique; Bureau de la délégation de l'Union européenne; Canada; Chine; États-Unis d'Amérique; Fédération de Russie; France; Pays-Bas; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Suisse.

**Organismes et bureaux des Nations Unies** : MONUC; FAO; chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies représentés au Rwanda; Tribunal pénal international pour le Rwanda; Bureau de la coordination des affaires humanitaires; PNUD; Commission économique pour l'Afrique

### **Au Burundi**

**Représentants du Gouvernement** : Ministre des relations internationales et de la coopération; Ministre des finances; Ministre de l'agriculture et de l'élevage; Ministre du développement national et régional et de l'environnement; Ministre des transports, des postes et des télécommunications

**Représentants d'États** : Belgique; États-Unis d'Amérique; France; République démocratique du Congo

**Organismes et bureaux des Nations Unies et organisations internationales** : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général au Burundi; MONUC; PNUD; Banque mondiale

### **Au Zimbabwe**

**Représentants du Gouvernement** : Ministre de l'énergie et des mines; Secrétaire principal aux affaires étrangères; Directeur général de l'Administration de l'aviation civile

**Représentants d'États** : Belgique; Chine; États-Unis d'Amérique; Fédération de Russie; France; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

**Organismes des Nations Unies et organisations internationales** : chefs de secrétariat de tous les organismes des Nations Unies représentés au Zimbabwe;  
PNUD

Organisations non gouvernementales et médias

---